

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 271  
30 mai 2017**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-soixante-onzième (271<sup>e</sup>) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric (siège social), 457 rue des Écoles, Drummondville (Québec), salle des commissaires, le mardi, 30 mai 2017, à 19h00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président de la Commission scolaire des Chênes.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P) ( <i>À distance, via Skype</i> )
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(M)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10  
ABSENCES : 01  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
Mme Julie BOURASSA	(M)
Mme Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

Mme France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	Directrice générale par intérim, DGA et directrice du SREJ

## **1. Ouverture de la séance à 19h00**

Le président, M. Jean-François Houle, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux gestionnaires de la commission scolaire. Le secrétaire général confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (N° 177) en date du 25 mai 2017 et la convocation de tous les commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

*\* Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la commissaire Lyne Bélanger prend part à la présente séance du conseil à distance (via « Skype »). Elle est donc réputée présente à la séance.*

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance (M. Jean-François Houle)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Taux de taxe scolaire et intérêts sur arrérages (Service des ressources financières – Dossier de décision)
4. Autorisation de signature – Terrain – CFP mécanique de véhicules lourds routiers – Saint-Germain de Grantham (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

## **3. TAUX DE TAXE SCOLAIRE ET INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES (Service des ressources financières – Dossier de décision)**

Le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire n'a pas encore été publié. Cependant, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a fait parvenir aux commissions scolaires les informations nécessaires pour fixer le taux de taxe.

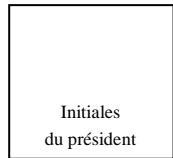
Rappelons que notre commission scolaire ne subit pas de perte additionnelle de subvention de l'aide additionnelle en péréquation. Cependant, cette subvention sera réduite de 50 % en 2018-2019 et nulle en 2019-2020.

La loi prévoit que la commission scolaire peut déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités présentes sur son territoire si elles bénéficient d'une subvention pour l'aide additionnelle en péréquation.

Comme deux municipalités de notre territoire sont propriétaires de leur école, le conseil souhaite accorder un taux de taxe inférieur pour ces deux municipalités.

Le taux moyen de taxation en 2017-2018 est de 0,3172 \$ du 100 \$ d'évaluation.

**SUITE, PAGE 3**



De plus, il y a lieu d'adopter les taux d'intérêt à appliquer sur les arrérages de taxe. Le taux proposé est de 15 %. Ce taux se veut un incitatif à effectuer le paiement de la taxe dans les délais requis. C'est un élément important dans la gestion de la trésorerie.

Municipalité de :	Taux effectif (du 100 \$ d'évaluation) 2016-2017	Taux effectif (du 100 \$ d'évaluation) Taux unique 2017-2018
Lefebvre :	0,3031 \$	0,3074 \$
St-Lucien :	0,3031 \$	0,3074 \$
St-Edmond :	0,3149 \$	0,3174 \$
St-Cyrille :	0,3149 \$	0,3174 \$
St-Germain :	0,3149 \$	0,3174 \$
St-Guillaume :	0,3149 \$	0,3174 \$
St-Majorique :	0,3149 \$	0,3174 \$
Durham-Sud :	0,3149 \$	0,3174 \$
St-Eugène :	0,3149 \$	0,3174 \$
St-Félix-de-Kingsey :	0,3149 \$	0,3174 \$
Wickham :	0,3149 \$	0,3174 \$
St-Pie-de-Guire :	0,3149 \$	0,3174 \$
Notre-Dame-du-Bon- Conseil (Village) :	0,3149 \$	0,3174 \$
Drummondville :	0,3149 \$	0,3174 \$
Ste-Brigitte-des-Saults :	0,3149 \$	0,3174 \$
L'Avenir :	0,3149 \$	0,3174 \$
Notre-Dame-du-Bon- Conseil (Paroisse) :	0,3149 \$	0,3174 \$
St-Bonaventure :	0,3149 \$	0,3174 \$

#### RÉSOLUTION CC : 2371/2017

CONSIDÉRANT que la loi permet à une commission scolaire de déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités sur son territoire si celle-ci reçoit une subvention de péréquation appliquée en réduction de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que la loi vient déterminer que la subvention qui sera versée en aide additionnelle pour la péréquation équivaudra à 50 % du montant reçu en 2012 2013;

CONSIDÉRANT que le taux de taxation scolaire nominal des municipalités sur le territoire est de 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation, mais qu'après application de la réduction des taux de taxation, les taux effectifs variaient de 0,3031 \$ à 0,3149 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2016-2017;

CONSIDÉRANT que deux municipalités du territoire de la commission scolaire sont propriétaires de leur école et qu'elles taxent leurs contribuables pour cet élément;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite reconnaître l'effort demandé aux contribuables des municipalités de St-Lucien et de Lefebvre pour les frais d'entretien de leur école;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Manon Rivard, d'adopter le taux de taxation nominal à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et d'appliquer la subvention de péréquation en réduction de la taxe déterminant ainsi les taux de taxation effectifs de chaque municipalité pour l'exercice 2017-2018 à :

**SUITE, PAGE 4**

<b>Municipalité de :</b>	<b>Taux effectif (du 100 \$ d'évaluation) 2016-2017</b>
Lefebvre :	0,3074 \$
St-Lucien :	0,3074 \$
St-Edmond :	0,3174 \$
St-Cyrille :	0,3174 \$
St-Germain :	0,3174 \$
St-Guillaume :	0,3174 \$
St-Majorique :	0,3174 \$
Durham-Sud :	0,3174 \$
St-Eugène :	0,3174 \$
St-Félix-de-Kingsey :	0,3174 \$
Wickham :	0,3174 \$
St-Pie-de-Guire :	0,3174 \$
Notre-Dame-du-Bon- Conseil (Village) :	0,3174 \$
Drummondville :	0,3174 \$
Ste-Brigitte-des-Saults :	0,3174 \$
L'Avenir :	0,3174 \$
Notre-Dame-du-Bon- Conseil (Paroisse) :	0,3174 \$
St-Bonaventure :	0,3174 \$

Et de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 15 %.

Le commissaire-parent, M. Israël Poulin, demande le vote :

POUR : 6

CONTRE : 5

ABSTENTION : 1

**La proposition est  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**4. AUTORISATION DE SIGNATURE – TERRAIN – CFP MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS – SAINT-GERMAIN DE GRANTHAM (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

En prévision d'échanges de services entre la Commission scolaire des Chênes, propriétaire du lot 5 155 925, et Gestion Fauvel, propriétaire du lot 5 154 972, il y a lieu de procéder à une autorisation de signature pour tous les documents afférents à la régularisation des terrains tels les certificats, actes notariés ou autres.

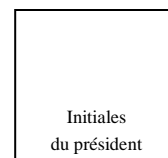
En échange de l'utilisation du stationnement de Gestion Fauvel durant les travaux d'asphaltage, la commission scolaire accepte de céder deux parties de terrain en rayon à chaque extrémité de la ligne mitoyenne. De cette façon, chaque terrain aura une forme rectangulaire avec une façade correspondant à la largeur réelle du terrain.

Tous les frais sont assumés par Gestion Fauvel.

**RÉSOLUTION CC : 2372/2017**

CONSIDÉRANT l'utilisation du terrain de stationnement de Gestion Fauvel par la Commission scolaire des Chênes;

**SUITE, PAGE 5**



CONSIDÉRANT la cession de deux parcelles de terrains sur la ligne mitoyenne entre les lots 5 155 925 et 5 154 972;

CONSIDÉRANT la volonté des deux propriétaires de régulariser les dimensions des terrains pour obtenir des formes régulières sur les lots 5 155 925 et 5 154 972;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun déboursé de la part de la commission scolaire.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer tous les documents relatifs à la cession de ces deux parcelles de terrains entre les lots 5 155 925 et 5 154 972 à Saint-Germain de Grantham.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19h23, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG